EVALUATION PERMETTANT L'OBTENTION DU CAEPMNS

Arrêté du 20 janvier 2022 relatif au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur - NOR : SPOV2202241A
ELI : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/1/20/SPOV2202241A/jo/texte
JORF n°0028 du 3 février 2022

L'évaluation se tient au cours de la troisième journée de la session.

Pendant le déroulement des épreuves prévues à l'annexe IV au présent arrêté, les candidats sont évalués par :

a) Au moins **un titulaire d'une certification professionnelle a minima de niveau 4 conférant le titre de maitre-nageur sauveteur**, justifiant d'une expérience professionnelle de cinq ans minimum au cours des huit dernières années et en possession d'une carte professionnelle en cours de validité.

Cet évaluateur est désigné par une organisation professionnelle de maîtres-nageurs-sauveteurs ;

b) Au moins **un formateur de premiers secours**, à jour de sa formation continue et justifiant a minima d'une expérience professionnelle de formateur de cinq ans.

Les évaluateurs proposent aux candidats ayant échoué à l'une des épreuves, une seconde évaluation au cours de la session de CAEP-MNS sur le temps dédié initialement à l'évaluation.

ANNEXE IV
« MODALITÉS DES ÉPREUVES CERTIFICATIVES DU CAEP-MNS »

Les épreuves sont **évaluées individuellement**.

Epreuve n° 1 : Réaliser un déplacement en simulation de recherche de victime en piscine.

Le candidat est à disposition des évaluateurs derrière le plot de départ :
Au signal des évaluateurs, **le candidat réalise une épreuve en nage ventrale effectuée en continu, sur une distance de 300 mètres, avec palmes.**
L'épreuve est réalisée en maillot de bain.
Le port de lunettes de piscine et le bonnet sont autorisés.

Epreuve n° 2 : Réaliser un parcours de sauvetage simulant une intervention sur une noyade.

Ce parcours est suivi d'un entretien.
L'épreuve est réalisée en short et tee-shirt.
a) Après avoir déclenché les modalités d'alerte et d'alarme du lieu de baignade, le candidat effectue une plongée dite « en canard » suivie de la récupération d'un mannequin de modèle réglementaire, soit un mannequin d'un poids de 1,5 kg lorsqu'il est situé à une profondeur d'un mètre.
b) Le mannequin repose à une profondeur de 2,30 m (plus ou moins 0,5 m).
Sa position d'attente au fond est indifférente.
Le candidat est autorisé à prendre appui au fond, lorsqu'il se saisit du mannequin.
Il le remonte ensuite à la surface, avant de le lâcher au bout de 5 secondes. Puis le candidat se dirige, en

doc de travail

maintenant un contact visuel, vers une victime en surface qui simule une situation de détresse. La victime est située à une distance comprise entre 15 et 20 mètres.
Saisi de face par la victime, le candidat se dégage puis la transporte vers le bord tout en s'assurant de son état de conscience sur une distance comprise entre 15 et 20 mètres.
La victime est un poids mort qui subit l'épreuve.
Le candidat assure la sortie de l'eau, de la victime, seul ou à deux, sans matériel.
Après l'avoir sécurisée, il procède à la vérification de ses fonctions vitales.

c) Le parcours est suivi d'un entretien avec les évaluateurs.
Après avoir expliqué succinctement aux évaluateurs sa démarche, le candidat s'entretient avec les évaluateurs sur une durée maximale de 5 minutes.
Cet entretien porte sur l'intervention susnommée **et** sur un ou plusieurs des thèmes suivants :

- la prévention afin d'éviter cet accident de noyade ;
- la procédure d'intervention à mettre en place sur cet accident de noyade ;
- la prise en compte du POSS et son importance dans la stratégie sécuritaire du lieu de baignade.

Les fiches d'évaluations des épreuves 1 et 2 doivent être mises à disposition du président du jury.

doc de travail

RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle Métiers de l'animation et du sport

**Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports**

GRILLE D'EVALUATION DES EPREUVES CERTIFICATIVES du CAEPMNS

Nom de l'opérateur de formation :.....Date et lieu : .....

Nom – Prénom du candidat :.....Signature (avant de début des épreuves) : .....

Epreuve 1 : Réaliser un déplacement en simulation de recherche de victime en piscine		
Critères d'évaluation à valider	**OUI**	**NON**
Le candidat enchaine une entrée dans l'eau et un déplacement Le candidat réalise une distance de 300 mètres, en nage ventrale, avec palmes, de façon régulière et continue		

Epreuve 2 : Réaliser un parcours de sauvetage simulant une intervention sur une noyade, suivi d'un entretien		
Critères d'évaluation à valider lors du parcours	**OUI**	**NON**
Le candidat déclenche les modalités d'alerte et d'alarme du lieu de baignade et exécute une entrée dans l'eau		
Le candidat effectue une plongée dite « en canard » suivie de la récupération d'un mannequin de modèle réglementaire à une profondeur de 2m30 (+ou-0.5m).		
Lorsque le candidat se saisit du mannequin, il le remonte à la surface, avec un maintien des voies respiratoires en surface en mouvement durant 5 secondes à minima, et le lâcher du mannequin se fait sur ordre du jury		
Le candidat parcourt une distance comprise entre 15 et 20 mètres en maintenant un contact visuel vers une victime en surface qui simule une situation de détresse.		
Saisi de face par la victime, le candidat se dégage de celle-ci. Le candidat saisi la victime de façon ferme et efficace afin de la remorquer sur une distance comprise entre 15 et 20 mètres vers le bord désigné par le jury Lors du remorquage, le candidat s'assure de l'état de conscience de la victime (la victime est un poids mort qui subit l'épreuve)		
Le candidat sort de l'eau tout en sécurisant sa victime		
Le candidat assure la sortie de l'eau, de la victime, seul ou à deux, sans matériel		

doc de travail

Adresse postale : RECTORAT DE RENNES / DRAJES - Pôle Métiers de l'animation et du sport - 96 rue d'Antrain - CS 10503 - 35705 RENNES CEDEX - Adresse électronique : ce.drajes.formation@ac-rennes.fr

Critères d'évaluation à valider lors de l'entretien (5minutes max)	OUI	NON
Le candidat procède à la vérification des fonctions vitales sur un noyé en stade 2, 3 ou 4 (au choix des évaluateurs) Le candidat effectue le bilan de la victime Le candidat adapte son comportement à la situation ou à l'état de la victime		
Le candidat précise la manière dont s'organise l'action de secours à la personne en lien avec les questions des évaluateurs qui portent sur un ou plusieurs des thèmes suivants : - la prévention afin d'éviter cet accident de noyade ; - la procédure d'intervention à mettre en place sur cet accident de noyade ; - la prise en compte du POSS et son importance dans la stratégie sécuritaire du lieu de baignade.		
- Détailler la mise en application d'un POSS		

doc de travail

PROPOSITION DE LA COMMISSION D'EVALUATION

Date : ☐ **Favorable** ☐ **Défavorable**

Motivation de l'avis :

Noms, prénoms et signatures des évaluateurs :

doc de t